

naissance à cette institution salutaire qu'il s'applique à la conserver et à la développer.

Et puisque l'Ordre réuni en seul corps a vu s'accroître sa force et sa puissance, il vous est maintenant plus facile d'obtenir les résultats bienfaisants que Nous vous recommandons avec tant de soins. Que parmi vous la concorde, la charité mutuelle et le zèle très vif pour observer la discipline commune, s'ajoutent aux grâces et aux bienfaits de Dieu ! Que les plus jeunes soumis aux paroles de leurs maîtres, s'appliquent à faire chaque jour des progrès dans la vertu ! Qu'ils gravent bien dans leur âme que rien n'est plus funeste pour un religieux que de laisser son esprit errer au hasard et sa pensée s'égarer au dehors de l'enceinte de sa cellule ! Que les Frères plus âgés donnent aux autres l'exemple de la persévérance ! Et pour ce qui est des prescriptions dont l'Ordre des Mineurs a été récemment l'objet, ils doivent s'y soumettre de bon cœur et sans réserve, car elles leur sont données par le pouvoir légitime et pour leur propre bien : Vous tous, ainsi, efforcez-vous de tout cœur à *assurer par vos bonnes œuvres votre vocation et votre élection.*

Et comme gage de la faveur de Dieu, et pour témoigner de Notre bienveillance Nous vous accordons très affectueusement à vous et à tous les Mineurs la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 novembre de l'an 1898, de Notre Pontificat le vingt-et-unième.

LÉON XIII, PAPE.

---

**Allocution prononcée par le Souverain Pontife dans le consistoire secret du 28 novembre 1898**

---

Léon XIII a tenu le 28 novembre dernier un consistoire secret dont nous avons déjà parlé et dans lequel il a prononcé l'allocution suivante, qu'il a fait suivre de la préconisation de plusieurs évêques :

Vénérables Frères,

Avant d'en référer, aujourd'hui, à votre très illustre Collège, au sujet de la préconisation des autres évêques, Nous devons faire intervenir en faveur de l'un des Patriarches orientaux l'autorité que Nous donne Notre ministère apostolique. L'Eglise syrienne d'Antioche, en effet, a été durant plus de douze mois veuve de son patriarche, par suite du décès de Notre vénérable frère Ignace Beuham Benni, qui depuis cinq ans était revêtu de cette dignité.

Il fallait donc que les évêques du rite syrien désignassent celui qu'ils voulaient lui donner comme successeur. A cette fin, ils se réunirent en synode, suivant le rite, le 9 octobre dernier,